



Le Snec-CFTC agit pour les 100 000 salariés de la branche EPNL*

*Le Snec-CFTC a saisi le Procureur de la République pour **escroquerie***

Le Snec-CFTC a déposé plainte **le 12 mars 2025, contre la FNOGEC* et son président** pour **escroquerie** auprès du Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Paris.

La FNOGEC a facturé, **unilatéralement**, 757 636€, à l'institution UNIPRÉVOYANCE. **Sous pression du président de la FNOGEC**, M. Guéret, 550 000 € ont été prélevés du fonds EEP* Santé qui **sont pourtant exclusivement destinés au financement de l'autonomie du régime santé** de l'enseignement privé sous contrat. Des administrateurs et mandatés FNOGEC ont démissionné suite à cette situation pour manifester leur désaccord.

Face au refus du remboursement, **le Snec-CFTC a donc pris ses responsabilités en saisissant la justice.**

Les autres syndicats n'ont pas souhaité s'associer à la plainte déposée par le Snec-CFTC.

De plus, le Snec-CFTC dénonce fermement **les entraves au dialogue social dans la branche**. Les salariés sont maltraités, **les négociations sont une parodie** et la gestion des régimes paritaires bafouée.

Le Snec-CFTC, 1er syndicat TPE EPNL et 2ème pour la branche EPNL reste mobilisé et déterminé à défendre les intérêts des salariés face à cette gestion contestable.

* FNOGEC : Fédération Nationale des OGEC, Organisme de gestion de l'Enseignement catholique

* EPNL : Enseignement privé non lucratif

* EEP : Établissements d'Enseignement Privé